

## **Conseil Communautaire en date du 9 décembre 2013 A la salle communale d'Avrigney Virey**

### Délégués présents :

Mmes Cuinet, Richet, Chenguit, Belleney, Fricot  
M. Lucot, Boudot, Gaillard, Fassenet, Hoerner, Morel, Hintzy, Girard, Renaudot, Abisse, Meiller, Marchal Didier, Denis, Mignerot, Marchal François, Perez, Lacaille, Ballot Vincent, Begeot, Braichotte, Philibeaux, Vincent, Ballot Serge, Avenia, Gauliard, Dumont, Painguet, Perret

### Absents excusés :

M. Poitrey, Garnache Creuillot  
Mme Demolombe,  
M. Pedetti remplacé par sa suppléante Mme Belleney  
M. Garnier remplacé par son suppléant M. Begeot  
M. De Rogier remplacé par son suppléant M. Mignerot  
Mme Eymard pouvoir à M. Renaudot

Secrétaire de séance : Didier MARCHAL

En présence de M. Maurice FASSENET, Conseiller Général du canton de Marnay et de M. GARCIA et Mme CARREZ, Vice-présidents à la CC des Rives de l'Ognon.

Monsieur le Président ouvre la séance et demande un secrétaire. M. MARCHAL est proposé.

*Accepté par l'assemblée.*

M. le Président demande si des remarques sont à apporter au compte-rendu du 16 septembre. M. Marchal secrétaire de la dite séance tient à remercier publiquement Frédérique VAILLET pour la relecture et correction de deux erreurs du secrétaire.

*Compte rendu approuvé.*

Les élus du conseil communautaire ont reçu par courrier électronique (ou postal) des documents présentant les questions à l'ordre du jour. Ces documents préfigurant le futur compte-rendu présentent chaque élément appelant décision.

### **1. Subventions CAF (100 % et 30%) pour équipements extrascolaires**

La CAF de Haute-Saône dispose de fonds propres. Il est proposé de solliciter des aides de la CAF sur les reliquats 2013 pour :

- le rééquipement en canoës kayak pour un montant de 2 759,10 € HT (achat de 10 canoës complètement équipés y compris avec gilets de sécurité d'occasion à Woka loisirs) subventionné à 100 % par la CAF de Haute-Saône.
- L'achat d'un logiciel informatique pour le relais parents assistantes maternelles (RPAM) avec formation d'un montant de 2 460 € subventionné à 30 % soit 738 €
- L'achat de matériel informatique pour les accueils de loisirs pour un montant de 3 915 € HT, subventionné à 100 % à hauteur de 3 500 € HT par la CAF de Haute-Saône et le reste à charge CCVO serait de 415 € HT.

- L'achat de jeux pour les accueils de loisirs et la ludothèque de Marnay pour un montant de 803 €HT subventionné à 100 % par la CAF de Haute-Saône.

Aucune question n'est posée.

*Votés à l'unanimité*

## **2. Augmentation d'heures d'un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe de 23h à 25h**

Les effectifs de l'accueil de loisirs à Pin ont augmenté depuis la rentrée scolaire. Afin de pourvoir à cela, le Président propose d'augmenter les heures de l'agent de restauration de 23h/semaine à 25h/semaine.

Aucune question n'est posée.

*Voté à l'unanimité*

## **3. Effacement de dette suite à passage en surendettement d'un particulier d'un montant 238.75 €**

Devant l'impossibilité de mise en œuvre des mesures de traitement de surendettement, la commission de surendettement demande l'effacement des dettes par ordonnance du 23/10/2013 d'une administrée pour un montant de 238.75 €(impayés relatifs aux ordures ménagères) pour la CCVO.

La question est posée de savoir qui est la personne concernée. La demande est rejetée.

*Voté à l'unanimité*

## **4. Mise en place du paiement des factures crèche, périscolaire et ordures ménagères par carte bancaire pour les administrés**

En raison de la fusion au 01/01/2014, tous les prélèvements automatiques pour les factures du périscolaire seront interrompus pour 2 mois en raison des démarches à refaire par les administrés. Il est donc proposé une procédure de paiement sécurisé sur internet sur le site de la collectivité ou en lien avec celui de la perception. Ce mode de paiement peut être étendu aux autres facturations. Le coût du TIPI est de 0.25 % du montant + 0.10 €par paiement (opération). Par exemple, pour 100 €, le coût est de 0,35 €

M. LUCOT demande l'autorisation de mettre en place ce mode de paiement.

*Voté à la majorité (une abstention)*

## **5. Décision modificative suite à reprise des comptabilités du Syndicat de Rosière et du Syndicat Marcel Aymé**

Suite à la prise de compétence scolaire les syndicats de Rosière et Marcel Aymé ont été dissous. L'actif et le passif ont été transférés à la CCVO. Il y a lieu de régulariser les écritures comme suit :

002	Recettes de fonctionnement	-23 384,33 €
001	Recettes d'investissement	- 19 179,61 €
10222- FCTVA	Recettes d'investissement	+19 179,61 €

Il n'est pas nécessaire d'équilibrer la décision modificative en fonctionnement car le BP 2013 est en suréquilibre sur cette section.

*Voté à l'unanimité*

## **6. Décision modificative suite à titres annulés sur exercices antérieurs**

Il y a lieu de régulariser des réductions sur les ordures ménagères des années précédentes pour certains administrés. Un montant de 500 €doit être régularisé.

Une proposition de DM globale intégrant les points 3,5 et 6 de l'ordre du jour est faite.

Tableau récapitulatif de la DM n°1 au budget principal

<b>Article du compte</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>0 €</b>	<b>-23 384,33 €</b>
<b>TOTAL</b>		
6226-(020)- honoraires	- 750€	
673 (812)-Titres annulés sur exercice antérieur	+ 500 €	
6541 (812)- créances éteintes	+ 250 €	
002 (020)- résultat de fonctionnement reporté		- 23 384,33 €
<b>Section d'investissement</b>		<b>0 €</b>
<b>TOTAL</b>		
001 (020) – solde d'exécution de la section d'investissement reporté		-19 179.61 €
10222 (251) - FCTVA		+ 19 179.61 €

Le tableau est rapidement commenté puis soumis au vote.

*Voté à l'unanimité*

#### **7. Aménagement de l'ancienne voie ferrée allant de Marnay à Pin : avenants en moins-value et en plus-value**

Le Président présente deux avenants en plus-value. La végétation n'a pas permis de se rendre compte de l'état de plusieurs gardes corps sur des franchissements de ponts ou aqueducs, ni de l'état d'un tablier de pont fort dégradé.

M. RENAUDOT donne le détail des lieux d'implantations des ponts et insiste sur le fait qu'il faut interdire l'utilisation de la voie aux cavaliers dont les chevaux détériorent déjà la voie alors que le chantier est en cours.

Un document circule pour présenter les gardes corps des ponts "type bambou" qui pourraient être installés pour sécuriser les ponts de ce parcours ouverts au public pour un montant de 12820 €HT.

*Voté à la majorité (4 abstentions)*

Un conseiller demande que soit précisé le coût global de l'opération.

Estimation : 112 000 euros. L'appel d'offres est ressorti à 74 000 €HT et la plus-value proposée de 12 820 €entraîne un coût global de 86 820 €HT.

Subventions acquises :

- Conseil Général : 10 000 €
- Conseil Régional : 10 000 € suite à l'appel à projet tourisme
- DETR : 20 % dans la limite d'une dépense plafonnée à 100 000 €

D'autre part, le second avenant concerne la fourniture et la pose de 22 barrières pivotantes, réfléchissantes au niveau des croisements (soit 4 barrières par croisement) pour un montant de 16 390 €HT. Le coût est jugé élevé.

Un débat s'instaure ensuite pour assurer la sécurité des usagers, car la voie verte de Marnay à Pin croise plusieurs voies d'associations foncières. Le Président de l'Association Foncière (AF) de Brussey a demandé comment ce problème pouvait être pris en compte.

Des barrières en acier sont proposées en chicane pour obliger les cyclistes à ralentir aux différents croisements en incitant les piétons à la vigilance. Sans compter les utilisateurs fautifs puisque ce chemin est interdit aux véhicules à moteur.

Bernard DUMONT souligne que les chemins d'AF croisent une propriété privée (la voie verte) ouverte au public et donc que la sécurité relève des pouvoirs de police des maires des communes traversées et que le chemin d'AF est une voie privée réservée aux ayant-droit.

Didier MARCHAL indique qu'initialement des blocs de pierre étaient prévus aux croisements et conduisent au même résultat. Cette solution a été adoptée sur le secteur des Rives de l'Ognon et que là où sont posées des barrières, les utilisateurs illicites créent des sorties de contournement des chicanes. Il cite plusieurs exemples.

Vincent BALLOT demande si cette question ne peut pas être reportée. Jean LUCOT insiste sur sa responsabilité pénale et déclare qu'il ne souhaite pas se trouver dans la même situation que le Maire de Thise. M. GAILLARD insiste sur la nécessité de sécuriser les usagers de la voie.

M. LACAÏLLE dit que l'on est fin d'année que l'on ne va pas reporter cette décision alors que l'on dispose du budget et qu'il faut que les maires des communes où passe la voie prennent au plus vite les arrêtés nécessaires.

Bernard DUMONT souligne que l'arrêté promulgué par les maires ne sera opposable aux tiers que si des panneaux réglementaires interdisant la circulation à tous les véhicules sont apposés.

Didier MARCHAL propose que la gendarmerie soit consultée pour savoir quelles précautions protègent le mieux la responsabilité pénale du Président: panneaux ou barrières et déclare qu'il prendra aussi vite que possible l'arrêté nécessaire.

*Voté à la majorité (6 contre, 1 abstention)*

### **8. Projet de centre social : sollicitation de la DETR**

Jean LUCOT rappelle que ce projet est estimé à 1 900 000 € selon l'étude de faisabilité pour 1200 m<sup>2</sup>, sur un niveau. L'intégration du siège de la CCVM est estimée à 700 000 € supplémentaires.

Il rappelle le plan de financement prévu :

- une aide pour un montant total de 1 050 000 € de :
  - la Caisse d'Allocations Familiales pour un montant de 100 000 € (déjà validée par la CAF lors de sa dernière commission début décembre)
  - l'Etat dans le cadre de la DETR à hauteur de 30 % du coût du projet soit 570 000 €
  - le département de Haute-Saône dans le cadre de la mise en place du contrat PACT à hauteur de 20 % du coût du projet soit : 380 000 €

Le reliquat sera financé en partie par un emprunt et en partie en autofinancement.

Un conseiller s'inquiète du coût du projet et que le budget de CCVM n'a pas encore été défini. Jean LUCOT dit que le budget de la CCVO en cette fin d'année est en position de clôture largement positive sans reprise du budget de la CCRO et permettrait à lui seul de financer le projet. De plus il y a urgence vis-à-vis de la capacité d'accueil de l'accueil de loisirs à Marnay augmentée par l'obligation de mise en place de la réforme des rythmes scolaires sur toutes les écoles.

Vincent BALLOT rappelle que le conseil a voté le principe de soumettre dès septembre un projet dans le cadre de la DETR à l'unanimité et de lancer la consultation à maîtrise d'œuvre dans ce but.

M. DUMONT indique qu'il est possible de demander à la préfecture une dérogation (délai du 15 décembre) pour présenter ce projet dès l'installation de la CCVM qui sera le maître d'œuvre.

Quelle est la position de la CCRO qu'en à ce projet ? M. LUCOT dit que le Président et les Vice-présidents sont au courant et ont été associés au projet notamment lors des réunions de préparation de conseil auxquelles ils viennent. M. HOERNER précise que le Président de la CCRO trouve que le projet est bien mais pas assez ambitieux.

Le Président demande l'autorisation de présenter le dossier à la DETR pour prendre rang et ne pas perdre une année supplémentaire pour les subventions.

*Voté à la majorité (2 abstentions)*

## 9. Rythmes scolaires : propositions de scénarii

Jean-Paul BOUDOT présente les documents d'accompagnement déjà fournis et rappelle les grandes étapes de la concertation entreprise. Les résultats aux questionnaires, les positions des conseils d'écoles, celles des parents aux propositions de notre service d'animation. Il relit les avantages et inconvénients des trois scénarii possibles.

Les 3 scénarii sont les suivants (avec l'école le mercredi matin) :

1/ 4 jours par semaine fin de l'école à 15h45 avec garderie/périscolaire

2/ 2 jours par semaine fin de l'école à 16h30 et 2 jours fin de l'école à 15h avec temps péri-éducatif de 1h30, mise en place d'un PEDT possible et participation CAF à hauteur de 0.50€/enfant.

3/ 4 jours par semaine allongement de la pause méridienne

Globalement, les parents sont contre la réforme et demandent la réduction des vacances scolaires pour une réduction des horaires. Des élus partagent cet avis.

Vincent BALLOT rappelle que la CCVO doit décider un aménagement des rythmes, après avis des conseils d'écoles parce que la loi l'impose et que si aucune décision n'est prise, ce sera le DASEN qui le fera. M. LACAÏLLE dit que l'objectif n'est pas de débattre sur la réforme et que les conseils d'école n'ont pas donné d'avis suffisants. Celui de Sornay est favorable à la solution n°2, celui de Pin à la solution n°1, à Marnay ils sont contre la réforme, à Cugney, ils ne sont pas prononcés et à Chambornay ils semblent plus favorables à la solution n°2.

M. PHILIBEAUX dit que si les accueils périscolaires n'ont pas la capacité suffisante pour accueillir les enfants, le DASEN est d'accord pour les accueillir dans les classes.

M. MOREL demande où est l'intérêt de l'enfant.

M. BOUDOT précise bien que la CAF ne financera une aide pour le péri-éducatif que si l'encadrement est celui défini par Jeunesse et Sports et qu'un PEDT est mis en place.

Des incertitudes demeurent sur le nombre d'enfants concernés par les activités péri-éducatives.

M. BOUDOT dit que pour ce qui a été mis en place en Haute-Saône, les enfants fréquentent à 85 % le péri-éducatif. Ce sont les chiffres fournis par la CAF.

D. MARCHAL propose que quatre réunions d'information soient organisées pour présenter les trois scénarii aux parents, enseignants et recueillir leurs votes.

Il demande quelles activités seront proposées dans le cadre du PEDT et quelle sera l'utilisation du gymnase à Marnay parce qu'il y a un risque de conflit avec le collègue.

Vincent BALLOT répond qu'il est difficile de définir les activités qui seront mises en place avant d'avoir choisi un scénario.

D. MARCHAL souhaite que le scénario n° 3 soit réétudié et argumente en ce sens notamment dans l'intérêt des enfants en fonction des données biologiques.

V. BALLOT lui répond que ce scénario semble être le plus compliqué à mettre en œuvre et cite le problème de la mise en place des transports.

La question est posée de savoir si l'on peut proposer un scénario différent par école. Il est répondu que c'est techniquement faisable mais que si tous les sites sont différents et que si la CCRO a opté pour une autre solution, cela sera difficilement réalisable.

Quel est le choix fait par la CCRO? M. GARCIA dit que l'école terminera à 15h45 et que le ramassage sera fait à partir de cette heure-là par le Conseil Général du Doubs. Pour les enfants restant en péri-éducatif, ils seront transportés sur les 3 pôles périscolaires. Il dit qu'il ne sera pas possible de s'harmoniser dès la 1<sup>ère</sup> année.

M. PHILIBEAUX veut connaître le coût à la charge des familles et est-ce que les animateurs ont été interrogés sur qu'ils voulaient mettre en place dans le cadre du péri-éducatif.

M. PHILIBEAUX demande que soient précisées les positions des écoles avant le vote ainsi que celles des enseignants.

Jean LUCOT soumet au vote les trois scénarii applicables à l'ensemble des écoles :

- Scénario n°1: 5 pour
- Scénario n°2: 21 pour

- Scénario n°3: 1 pour
- Abstentions : 9

Le scénario n°2 est retenu à la majorité.

### **10. RPI de la Douain : devenir du syndicat**

Roland HOERNER, Président du RPI de la Douain, rappelle brièvement que le RPI comprend 3 communes de la CCVO et 3 de la CC du Pays Riolais et présente l'état de la situation suite à la rencontre avec Madame CHOULET représentant les services académiques dans le cadre d'un conseil d'école exceptionnel. Chambornay accueillera trois enseignants et trois classes à la rentrée, les personnels (1 ATSEM, 1 chauffeur et 1 accompagnateur) seront repris par la Communauté de Communes ainsi qu'un des deux bus de 30 places.

Les derniers appels de fond se feront auprès de la CCVM avant la dissolution du syndicat au 31 août 2014.

Actuellement le transport reste assuré, à titre dérogatoire du Conseil Général, par la collectivité grâce à une subvention calculée sur la base de 5 enfants et du kilomètre parcouru soit 45000€/an.

De plus, pour le périscolaire en raison des contrôles effectués récemment, la Caf de Haute-Saône a demandé la présentation des bilans CAF par site. Le périscolaire de Chambornay pourrait être repris en gestion directe à cette date et mettre ainsi en place les nouveaux rythmes scolaires.

La décision de suppression du syndicat incombe au RPI mais la CC doit valider la proposition de dissolution au 31/08/2014.

*Voté à l'unanimité*

### **11. Devenir de l'école de Cugney**

M. BRAICHOTTE évoque le dernier conseil d'école où une discussion avec Mme CHOULET a conduit à la situation suivante:

Tromarey et Cugney assurent la scolarisation de leurs enfants dans de bonnes conditions. Il n'existe pas de besoin périscolaire pour les horaires classiques, les assistantes maternelles assurent ce service. La question se pose exclusivement dans le cadre des activités péri-éducatives engendrées par la réforme des rythmes scolaires.

Que veut faire la communauté de communes dans ce cadre sachant que Cugney met à disposition l'ancien logement de l'école pour ce faire, mais qu'il existe une inconnue : le nombre d'enfants qui seront potentiellement concernés sur les 33 enfants scolarisés.

Il est donné lecture des délibérations prises par les différentes communes. A compter de septembre 2014, Venère ira à Valay, Bonboillon ira à Marnay (comme c'est déjà le cas pour ses PS et MS de maternelle). Cugney souhaite rester à Cugney jusqu'à ce que Gy puisse proposer un accueil d'aussi bonne qualité que celui offert par Cugney et Tromarey souhaite rester à Cugney dans l'attente de la réalisation de locaux adaptés au nombre d'enfants accueillis en périscolaire.

M. PHILIBEAUX demande quelle est la demande précise? Tous les enfants n'ont pas les mêmes contraintes en terme de kilomètres parcourus, le nombre d'enfants par classe et les conditions d'accueil sont actuellement moins bonnes sur Gy qu'à Cugney. La capacité d'accueil de Gy semble incertaine. De même, les conditions sur Charcenne ne semblent pas intéressantes.

La demande est donc de maintenir la scolarisation à Cugney et de prendre exclusivement en charge les éventuelles activités péri-éducatives liées à la réforme.

M. BALLOT propose d'accueillir les enfants de Cugney à Marnay en attendant que Gy puisse les accueillir dans de bonnes conditions.

M. BRAICHOTTE souhaite que les enfants restent à Cugney.

M.BALLOT dit que l'on est en train de faire prendre une décision à la CC que les communes n'ont pas voulu prendre depuis longtemps et d'accompagner financièrement quelque-chose d'éphémère.

M. LACAILLE demande quelle délibération est envisagée.

M. LUCOT propose de réfléchir à quelles conditions un accueil peut être proposé si le nombre d'enfants est suffisant et de le chiffrer. Cela sera présenté au prochain conseil communautaire.

### **12. CCVM : informations, élections**

Afin de procéder aux élections à la CCVM, il y a lieu de désigner les délégués titulaires des communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 jusqu'aux prochaines élections municipales (mars 2014) à la Communauté de Communes du Val Marnaysien.

Les délibérations des nouveaux représentants sont à adresser en urgence car les convocations pour la première réunion de la CCVM qui se tiendra le 6 janvier et les convocations nominatives doivent être adressées vers la fin décembre.

Jean LUCOT informe le conseil communautaire qu'il ne briguera pas le mandat de Président pour la période des trois mois précédant les nouvelles élections municipales.

### **13. Divers**

Prochain conseil communautaire le 18 décembre 2013 à 20h30 à la salle des rencontres de Brussey.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 00h00.